

Séance du 13 Avril 2026

Date de la convocation 9 avril 2026

**Délibération
N° D2026024**

Membres :

En exercice :15

Présents :13

Votants :15

Votes :

Pour :15

Contre :0

Abstention :0

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes BART Maryse, CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, DEVLAEINCK Muriel, MOYSSET Hélène, PIN-BELLOC Florence, et de MM. BOUTEILLER Dominique, CORNILLOU Jean-Pierre, FOUREST Sébastien, JOCTEUR MONROZIER François, LEJEUNE Christophe, OTAL Cédric.

Absents excusés :

M. GONINDARD Christophe, et Mme SENAC Fabienne.

Mme SENAC Fabienne a donné pouvoir à Mme. PIN-BELLOC Florence, M. GONINDARD Christophe a donné pouvoir à Mme COCHET Myriam.

Mme DEVLAEINCK Muriel a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Objet : Intégration de l'éclairage public du lotissement « Blé d'Azur »

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du **15 janvier 2026** concernant **l'intégration de l'éclairage public du lotissement "Blé d'Azur" - référence : 4 BW 22**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Intégration de l'éclairage public du lotissement « Blé d'Azur »

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	308 €
<input checked="" type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 658 €
Total	1 966 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 65568 de la section de fonctionnement du budget communal.

*Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Bernard CROUZIL



La Secrétaire de Séance,
Muriel DEVLAEINCK

